

ARRETE N° 2024C1552

**PORTANT OUVERTURE EN 2024 D'UN CONCOURS SUR TITRES EN VUE DU RECRUTEMENT DE
QUATRE ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS –
SPECIALITE EDUCATEUR SPECIALISE (FEMME OU HOMME)
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE,
POUR LE FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE A VALS-PRES-LE-PUY**

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°93-101 du 19 janvier 1993 relatif à l'accès des ressortissants des autres Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen à certains corps de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1154 du 15 octobre 2012 modifiant les conditions de publication des avis de concours de divers statuts particuliers de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif,

Vu l'arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière,

Vu l'avis de vacance de 4 postes d'assistants socio-éducatifs hospitalier au Foyer Départemental de l'Enfance – publié le 19 avril 2024 sur le site choisir le service public,

Considérant le procès-verbal de carence établi le 17 juillet 2024.

ARRETE**ARTICLE 1^{er} :**

Un concours sur titres est ouvert au titre de l'année 2024 par le Département de la Haute-Loire en vue du recrutement de quatre assistants socio-éducatifs - spécialité éducateur spécialisé (homme/femme) afin de pourvoir quatre postes vacants au Foyer Départemental de l'Enfance à Vals-près-le-Puy.

ARTICLE 2 :

Les conditions de diplôme et de constitution des dossiers de candidature sont fixées conformément à l'avis annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le concours donnera lieu à l'**unique épreuve d'analyse de la complétude du dossier** par les membres du jury, reposant sur :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les assistants socio-éducatifs ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

Cette épreuve d'analyse du dossier par un jury se déroulera à partir du **22 octobre 2024**.

ARTICLE 4 :

Les dossiers de candidature pourront être retirés du **1^{er} aout 2024 au 22 septembre 2024 inclus** :

- soit sur le site internet du Département de la Haute-Loire : <https://www.hauteloire.fr/Les-offres-d-emploi.html>
- soit sur demande adressée par mail à recrutement.mobilite@hauteloire.fr
- soit sur place à l'adresse suivante :

**Direction des ressources humaines
Site du Bon pasteur
10 Rue de Vienne
43000 Le Puy-en-Velay**

ARTICLE 5 :

Les dossiers de candidature sont à retourner par voie postale, cachet de la poste faisant foi ou à déposer dûment remplis, signés et accompagnés des pièces demandées au plus tard le **22 septembre 2024 inclus**.

Madame la Présidente du Département
Concours assistant socio-éducatif FDE
Direction des Ressources Humaines
Service Mobilité-compétences
1, place Monseigneur de Galard – CS20310 - 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté.

Tout dossier incomplet à la date du 22 septembre 2024 sera rejeté.

ARTICLE 6 :

Un arrêté fixera ultérieurement la composition du jury.

ARTICLE 7 :

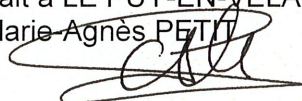
Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon - CS 90129 - 63033 Clermont-Ferrand) dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à LE PUY-EN-VELAY, le **22 JUL. 2024**

Marie-Agnès PETIT



ANNEXE à l'arrêté n°2024C1552**AVIS DE CONCOURS**

Un concours sur titres est ouvert par le Département de la Haute-Loire en vue du recrutement **de quatre assistants socio-éducatifs spécialité éducateur spécialisé** (femme ou homme) – fonction publique hospitalière afin de pourvoir : 4 postes vacants au Foyer Départemental de l'Enfance à Vals-près-le-Puy

I - CONDITIONS A REMPLIR

Pourront prendre part à ce concours, les candidats ou candidates remplissant les conditions suivantes, à savoir :

- Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :
 - S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,
 - S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
 - Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions, (demande faite par nos services)
 - S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,

Et :

- Être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (***Pour toute demande d'équivalence transmettre le dossier en annexe dûment rempli accompagné des pièces justificative requise, par mail à recrutement.mobilite@hauteloire.fr pour le 23 août 2024, délai de rigueur.***)

II - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante

Madame la Présidente du Département
Concours assistant socio-éducatif FDE
Direction des Ressources Humaines
Service Mobilité-compétences

1, place Monseigneur de Galard – CS20310 - 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

avant le 22 septembre 2024 - (cachet de la poste faisant foi) et comprendre :

- Une demande d'admission à concourir en remplissant la demande d'inscription (document joint)
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Copie des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;

Pour information : l'extrait de casier judiciaire n°2 sera sollicité par l'établissement organisateur du concours auprès des services compétents.

L'autorité organisatrice du concours arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours, après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues, suivant le corps concerné, à l'article 2 de l'arrêté du 1er octobre 2014 susvisé.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

Tous renseignements d'ordre administratif pourront être fournis par :

**la Direction des Ressources Humaines du Département
Service mobilité-compétences - 04.71.07.42.21**

Tous renseignements concernant le poste pourront être fournis par :

**Madame la Directrice Déléguée Enfance - 04.71.07.45.07
Monsieur le chef de service du Foyer Départemental de l'Enfance - 04.71.07.41.63**